

DELIBERATION N° 95/03-01 - P.O.S. DE FLEVILLE : ENQUETE PREALABLE A LA D.U.P. ET ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, indique à l'Assemblée que le Département de Meurthe-et-Moselle envisage la création d'un carrefour giratoire à l'Ouest du canal de jonction et prolongement de la voie d'accès à la zone industrielle de LUDRES, entre le franchissement inférieur de l'autoroute A 33 et la voie existante en limite intercommunale de FLEVILLE-LUDRES à FLEVILLE-dt-NANCY.

Une enquête préalable à la D.U.P. et de mise en compatibilité du P.O.S. a lieu du 6 Mars 1995 au 7 Avril 1995 inclus à la Mairie des Communes de LUDRES et de FLEVILLE, conformément à l'arrêté préfectoral du 27 Janvier 1995 dûment affiché et publié.

L'enquête parcellaire complémentaire relative à ce projet se déroule dans les mêmes conditions et dates.

Compte-tenu de l'intérêt du projet permettant la réalisation de voies d'accès aux zones industrielles de LUDRES et FLEVILLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à l'enquête préalable à la D.U.P.,
- d'émettre un avis favorable à l'enquête parcellaire complémentaire.